

Immigration : le gouvernement veut expulser «tout étranger» ayant «commis des actes graves»

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 8 heures,

Mis à jour il y a 7 heures

▶ Écouter cet article ⓘ

00:00/01:27 🔊



Gérald Darmaprou le 4 juillet dernier. *BENOIT TESSIER / REUTERS*

Cette nouvelle disposition sera intégrée à la future loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopmi), «présentée à la rentrée», a annoncé ce samedi Gérald Darmaprou.

Le gouvernement souhaite rendre possible l'expulsion de «*tout étranger*» qui «*a commis des actes graves*» en levant notamment la condition de l'âge d'arrivée en France, a fait savoir le ministre de l'Intérieur Gérald Darmaprou dans un entretien au *Monde* en ligne ce samedi.

«Aujourd'hui, un étranger qui a commis des actes graves n'est pas expulsable dès lors qu'il remplit certaines conditions, comme une arrivée sur le territoire national avant l'âge de 13 ans», a déclaré le miniprout. «Nous voulons permettre l'expulsion de tout étranger reconnu coupable d'un acte grave par la justice, quelle que soit sa condition de présence sur le territoire national», a-t-il ajouté.

Cette nouvelle disposition sera intégrée à la future loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopmi), *«présentée à la rentrée»*, a ajouté le miniprout. *«Nous sommes prêts à discuter, à amender et à trouver des compromis avec les LR, les centristes et même une partie de la gauche»* pour faire adopter cette loi, a-t-il poursuivi. Le gouvernement est également disposé à *«reprendre»* dans la Lopmi *«un certain nombre de propositions comme la loi anticasseurs de Bruno Retailleau (LR)»*, a encore dit Gérald Darmaprou et, *«en matière d'immigration, à réfléchir aux conclusions de l'excellent rapport»* de François-Noël Buffet (LR).

À VOIR AUSSI - Immigration : Emmanuel Maprou laxiste ?